

Service instructeur
DSOL - Service stratégie et ressources

Service consulté

**APPEL A PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)
POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU
LOGEMENT (ASLL), L'AIDE A LA GESTION LOCATIVE (AGL) ET LA LUTTE
CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE - ANNEE 2018**

Résumé : Lors de sa séance du 6 octobre 2017, la Commission permanente a validé, pour l'exercice 2018, le lancement d'un appel à projets dédié à la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement (ASLL), l'aide à la gestion locative (AGL) et la lutte contre la précarité énergétique.
Par le présent rapport, il vous est proposé d'attribuer les subventions aux associations retenues pour un montant total de 549 679 €, d'approuver la convention type y afférent et de m'autoriser à signer chacune des conventions avec lesdites associations.

Dans le cadre des missions que lui confère la loi Besson du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, le Département gère le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Ainsi, il octroie des aides exceptionnelles versées aux ménages au titre de l'accès au logement, des dettes de loyer, de factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Il peut aussi soutenir des ménages en finançant des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des personnes et familles relevant du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

1) Objet et contours de l'appel à projets

Afin de développer des prises en charge différenciées des familles au travers d'actions diversifiées et dans le but de maintenir un même niveau d'offre de service de qualité, la collectivité souhaite encourager la lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté, l'accès et le maintien dans le logement et l'adaptation des ménages à la transition énergétique.

Ces actions s'inscrivent nécessairement dans la prévention des expulsions locatives.

Ainsi, la Commission Permanente, dans sa séance du 6 octobre 2017 (rapport n° CP 2017-9-10-1), a validé un appel à projets au titre de l'accompagnement social lié au logement (ASLL), l'aide à la gestion locative (AGL) et la lutte contre la précarité énergétique, avec une hausse du budget de 16,7 % par rapport à 2017.

Dans ce cadre, le cahier des charges retenu encadre l'enveloppe budgétaire sur 4 axes comme suit :

Axe 1	L'accompagnement social lié au logement « individuel » (ASLLi)	264 979 €
Axe 2	Les actions collectives et spécifiques liées au logement	130 500 €
Axe 3	L'aide à la gestion locative	104 000 €
Axe 4	La lutte contre la précarité énergétique	58 200 €
	Total enveloppe	557 679 €

1.A) Axe 1 : L'accompagnement social lié au logement « individuel » (ASLLi)

Il s'agit d'une mesure éducative contractualisée limitée dans le temps, visant à accompagner des ménages dans une démarche d'autonomisation tant lors de l'accès dans un logement que dans le maintien de celui-ci.

Le coût mensuel de la mesure est fixé à 221 €. L'enveloppe dédiée permet le financement de 1 199 mois maximum.

1.B) Axe 2 : Les actions collectives et spécifiques liées au logement

Il s'agit d'actions visant à soutenir les ménages dans le bien vivre ensemble en y ajoutant une dimension environnementale et à développer une culture commune en renforçant les partenariats entre acteurs de l'énergie, du logement et de l'action sociale.

1.C) Axe 3 : L'aide à la gestion locative (AGL)

Cette action existe depuis quelques années déjà. Elle vise à participer au développement d'un parc de logements temporaires, alternatifs et/ou pérennes pour aider les ménages dans leur parcours résidentiel.

Le financement s'établit à 520 €/logement/an au prorata du nombre de jours d'occupation dans l'année civile.

1.D) Axe 4 : La lutte contre la précarité énergétique

Cet axe se base sur le développement d'actions visant à aider les ménages occupant un logement énergivore à remédier à la situation et/ou à adapter leurs comportements en menant des activités de sensibilisation, d'information et de médiation.

1.E) Les critères de sélection de l'appel à projets

- le public concerné doit être celui défini par le PDALHPD
- la qualité de l'intervention proposée :
 - la qualification des intervenants et, pour les candidats sur les axes ASLL l'intervenant auprès des familles devra être titulaire du diplôme d'assistant socio-éducatif
 - l'expérience dans le domaine d'intervention
 - l'étendue géographique
 - la connaissance des dispositifs complémentaires
 - la cohérence des actions proposées avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
- la prise en compte, la mobilisation et la connaissance du réseau partenarial, institutionnel et associatif
- la prise en compte de la dimension développement durable de l'action sociale qui vise à restituer sa juste place à l'individu au sein de sa famille, de sa communauté, de sa cité et de l'écosystème. Les actions proposées devront s'inscrire dans le cadre de la démarche Planète 68 (<http://planetes68.haut-rhin.fr>) qui vise à :
 - mieux faire connaître les possibilités individuelles et collectives d'agir sur les dépenses énergétiques
 - amener le public visé à changer ses habitudes
 - répondre aux besoins d'économie à réaliser par ces ménages
- l'existence d'objectifs quantitatifs et qualitatifs pour le suivi et l'évaluation de l'action
- pour les structures ayant déjà été soutenues dans les années précédentes, le rapport d'activité, les bilans financiers et comptes de résultat de l'année N-1

2) Les candidatures réceptionnées et les propositions soumises au vote

2.A) Axe 1 : L'accompagnement social lié au logement « individuel » (ASLLi)

5 des 7 associations soutenues en 2017 ont candidaté en 2018. Il s'agit des associations ACCES, APPONA, APPUIS, C. BINDER et UDAF 68.

Un nouvel opérateur, l'association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés (AMLI), se positionne :

- il s'agit d'une association gestionnaire de résidences (foyers d'hébergement, résidences Personnes Agées, résidences sociales, CHRS, etc.) implantées en Moselle et Meurthe-et-Moselle et accueillant des publics en difficulté ;
- l'association assure également une prestation d'action sociale et d'ingénierie sociale urbaine sociale pour son propre compte et pour le réseau BATIGERE mais également au profit d'autres bailleurs sociaux, de services de l'Etat et de collectivités territoriales. Dans ce cadre, elle est déjà implantée dans le Haut-Rhin.

Les associations ACCES, APPONA, APPUIS, C. BINDER, UDAF 68 et AMLI ont candidaté **pour le montant total de l'enveloppe de 264 979 € correspondant à 1199 mois/mesures.**

La répartition de l'enveloppe a suivi le cheminement suivant :

- le strict respect de l'enveloppe maximum de 264 979 € correspondant à 1 199 mois/mesures (soit 221 € par mois - mesure) ;
- la prise en compte de la demande de chaque association ;
- la prise en compte de l'activité 2017 des associations et la préservation des mois/mesures réalisés en 2017 par les structures.

Les demandes des candidats ne dépassant pas l'enveloppe dédiée, la collectivité peut donc répondre favorablement à l'offre de tous les candidats.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

Associations	Montants votés en 2017	Nombre de mois mesures votés en 2017	Situation à 11 mois d'activité			Extrapolation à 12 mois d'activité mois mesures	Demande associations pour 2018	En mois mesures 2018	Soumis au vote 2018	
			Montant accordé	Mois mesures réalisés	% consommation mois mesure				Montant réajusté pour garantir le même nombre de mois avec prise en compte de l'activité	En mois mesures
C. BINDER	21 879 €	99	20 553 €	93	94%	99	34 034 €	154	34 034 €	154
ESPOIR	44 421 €	201	39 780 €	180	90%	200				
APPUIS	41 548 €	188	38 454 €	174	93%	187	55 692 €	252	55 692 €	252
ALEOS	30 719 €	139	28 288 €	128	92%	139				
ACCES	39 559 €	179	36 465 €	165	92%	179	45 084 €	204	45 084 €	204
UDAF	53 040 €	240	49 725 €	225	94%	239	58 565 €	265	58 565 €	265
APPONA	1 326 €	6	1 326 €	6	100%	6	5 304 €	24	5 304 €	24
AMLI							66 300 €	300	66 300 €	300
	232 492 €	1052	214 591 €	971	94%	1050	264 979 €	1 199	264 979 €	1 199

2.B) Axe 2 : Les actions collectives et spécifiques liées au logement

Les trois associations, ACTILOG, APPUIS et Droit Au Logement (DAL), ont reconduit leur candidature au titre de l'appel à projets 2018 pour **un montant total de 146 500 €**.

Le budget prévisionnel est **de 130 500 €**. Dans le respect de l'enveloppe dédiée, il est proposé :

- une augmentation de 6 000 € par rapport à 2017 en faveur de l'action d'ACTILOG pour l'attribution de 25 logements (soit 5 logements supplémentaires par rapport à 2017) aux ménages proposés par les services sociaux du Département et aux jeunes issus de l'ASE (subvention de 24 000 € attribuée en 2017/montant demandé de 36 000 €),
- de répondre favorablement à la demande d'augmentation de subvention de l'association Droit Au Logement pour un montant de 10 000 € en plus par rapport à 2017, et non 20 000 € afin de répondre à l'augmentation de son activité en faveur des publics en voie d'expulsion et/ou expulsés,
- de maintenir l'action d'APPUIS pour un montant de 35 500 € permettant de développer une offre de logements dans le parc locatif privé de la région mulhousienne.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

Association	Intitulé de l'action	Descriptif	Montant attribué en 2017	Budget total de l'action	Montant demandé par l'association	Montant soumis au vote 2018	Observations
ACTILOG	Attribution de logements au profits de ménages orientés par les Espaces Solidarité et par l'Aide Sociale à l'Enfance	Attribuer un logement à des ménages en difficultés et à des jeunes majeurs Intervenir pour permettre le maintien dans le logement	24 000 € <i>(hors appel à projet)</i>	88 790 €	36 000 € <i>(30 logements à 1 200 € par logement)</i>	30 000 €	Action qui faisait l'objet d'une convention de partenariat annuelle hors appel à projets pour un montant de 24 000 €. Augmentation de la contribution en cohérence avec l'activité d'ACTILOG et l'objectif de favoriser le logement autonome des jeunes sortant de l'ASE.
APPUIS	Mission Logement Privé	1/Accompagnement des bénéficiaires des minima sociaux tout au long de leur parcours, de la définition du besoin jusqu'à l'entrée dans un nouveau logement, en assurant le suivi durant la première année après la signature du bail.	35 500 €	62 000 €	35 500 €	35 500 €	Montant conforme à la demande et à l'activité 2017
		2/Aider les bénéficiaires des minima sociaux dans la recherche et l'accès au logement en apportant un soutien dans la réponse aux annonces, la prospection et la visite de logements.		FSL : 35 500 € CAF: 26 000 €			
		3/Accompagner des locataires dans la communication avec leur bailleur, pour l'exercice de leurs devoirs de locataires et pour la défense de leurs droits.					
DROIT AU LOGEMENT (LE DAL)	Accompagner autrement dans l'accès au logement adapté, le maintien au logement et la prévention des expulsions locatives	Accompagner par des interventions les ménages les plus vulnérables dans l'accès à un logement adapté, dans la prévention des expulsions par une démarche co construite avec les ménages afin de faciliter leur adhésion et leur autonomie.	55 000 €	234 500 €	75 000 €	65 000 €	Un travail spécifique et d'expertise dans le cadre des accords du concours de la force publique et des expulsions locatives. Une augmentation de 20% de l'activité de l'association (interventions) entre 2016 et 2017, dont + 12% de ménages accompagnés.
TOTAL :			114 500 €		146 500 €	130 500 €	

2.C) Axe 3 : L'aide à la gestion locative (AGL)

L'enveloppe budgétaire est de **104 000 €** soit la gestion d'un parc locatif de 200 logements.

6 associations, APPART, ACTILOG, ALSA, C. BINDER, ALEOS et IMEOS, ont candidaté pour un montant total de **106 600 €** correspondant à la gestion d'un parc de **205** logements (520 € par logement et par an au prorata du nombre de jours d'occupation de l'année civile).

Deux associations ont augmenté, par rapport à 2017, le nombre de logements pour lesquels, elles demandent une subvention :

- 1 logement de plus pour Caroline BINDER,
- 8 logements supplémentaires pour ACTILOG.

La nouvelle Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) de l'association ALEOS, IMEOS, a candidaté pour 18 logements.

Dans le respect de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'aide à la gestion locative, il est proposé de répondre favorablement :

- aux demandes d'augmentation de subventions demandées par Caroline BINDER (+ 1 logement) et par ACTILOG, dans la limite de 3 nouveaux logements (soit 155 logements),
- à la demande de subvention de IMEOS pour le montant demandé de 9 360 € correspondant à 18 logements.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

Association	Intitulé de l'action	Descriptif	Montant attribué en 2017	Montant demandé par l'association	Montant soumis au vote 2018	Observations
APPART	Accompagnement social facilitant l'accès et le maintien dans le logement des personnes majeures, isolées, handicapées psychiques.	Intervention éducative hebdomadaire. Travail sur l'accès à une plus grande autonomie, soutien et réassurance visant à la stabilisation au sein logement, gestion de la cohabitation.	7 280 € <i>(14 logements à 520 € par logement par an)</i>	7 280 € <i>(14 logements à 520 € par logement par an)</i>	7 280 €	Montant identique. Action de qualité.
ACTILOG	Intermédiation locative et gestion locative	Gestion locative adaptée comprenant un suivi régulier et un accompagnement des ménages, de leurs obligations locatives. Intervention d'un service technique pour soutenir les ménages dans des travaux de réparation, remise en état et prévenir les dégradations.	79 040 € <i>(152 logements)</i>	83 200 € <i>(160 logements à 520 € par logement par an au prorata des jours d'occupation)</i>	80 600 €	Gestion de 3 logements supplémentaires par rapport à 2017 (155 logements). Action de qualité.
ALSA	Gestion locative	Visites régulières avec un suivi de la gestion du loyer et des charges, du maintien dans le logement et de bonnes relations de voisinage.	5 200 €	5200€ <i>(10 logements)</i>	5 200 €	Montant identique. Action de qualité.
C. BINDER	Gestion locative		520 €	1040 € <i>(2 logements par an)</i>	1 040 €	Un logement supplémentaire. Action pertinente.
ALÉOS	Suivi d'un ménage à très faible niveau de ressources pour permettre son maintien durable dans un logement parc diffus.		520 €	520 € <i>(1 logement par an)</i>	520 €	Montant identique. Action de qualité.
IMEOS	Capter les logements privés pour les mettre à la disposition d'un public en difficulté, notamment dans le cadre du dispositif "Louer Abordable".	Permettre aux ménages de trouver un logement décent, adapté à la composition familiale et aux ressources et s'y maintenir durablement.		9 360 € <i>(18 logements par an)</i>	9 360 €	Nouvelle AIVS de l'association ALEOS. Développement, au sein du parc locatif privé, d'une offre adaptée à la situation financière des ménages en difficulté.
TOTAL :			92 560 €	106 600 €	104 000 €	

2.D) Axe 4 : La lutte contre la précarité énergétique

Cet axe a bénéficié d'une augmentation de 20 000 € soit 52,4%, mais n'a pas suscité pour autant de propositions nouvelles.

Une seule association, Caroline BINDER, reste positionnée sur cet axe en demandant toutefois une augmentation de 12 000 €, motivée par le développement de son action dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération de COLMAR et pas uniquement sur la Ville de COLMAR.

L'enveloppe présente un solde de **8 000 €**.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

Association	Intitulé de l'action	Descriptif	Montant attribué en 2017	Budget total de l'action	Montant demandé par l'association	Montant soumis au vote 2018	Observations
C. BINDER	Lutte contre la précarité énergétique	1/ Assurer un rôle de médiation entre les ménages et les fournisseurs. 2/Promouvoir l'accès au tarif sociaux énergie. 3/Sensibiliser les ménages à un usage responsable à l'utilisation des énergies.	38 200 €		50 200 €	50 200 €	Développement des interventions sur le territoire de la communauté d'agglomération de COLMAR.
TOTAL :			38 200 €		50 200 €	50 200 €	

Synthèse des demandes et des propositions soumises au vote :

enveloppe budgétaire AAP 2018	AXE 1 : ASLLI			AXE 2 : Actions collectives et spécifiques liées au logement			AXE 3: AGL			AXE 4 : Lutte contre la précarité énergétique			TOTAL		
	BP 2017	Demandé en 2018	Proposé au vote en 2018	BP 2017	Demandé en 2018	Proposé au vote en 2018	BP 2017	Demandé en 2018	Proposé au vote en 2018	BP 2017	Demandé en 2018	Proposé au vote en 2018	BP 2017	Demandé en 2018	Proposé au vote en 2018
	264 979 €			130 500 €			104 000 €			58 200 €			557 679 €		
ACCES	39 559 €	45 084 €	45 084 €										39 559 €	45 084 €	45 084 €
ACTILOG				24 000 €	36 000 €	30 000 €	79 040 €	83 200 €	80 600 €				103 040 €	119 200 €	110 600 €
ALEOS	30 719 €						520 €	520 €	520 €				31 239 €	520 €	520 €
APPONA	1 326 €	5 304 €	5 304 €										1 326 €	5 304 €	5 304 €
ALSA							5 200 €	5 200 €	5 200 €				5 200 €	5 200 €	5 200 €
APPART							7 280 €	7 280 €	7 280 €				7 280 €	7 280 €	7 280 €
APPUIS	41 548 €	55 692 €	55 692 €	35 500 €	35 500 €	35 500 €							77 048 €	91 192 €	91 192 €
C. BINDER	21 879 €	34 034 €	34 034 €				520 €	1 040 €	1 040 €	38 200 €	50 200 €	50 200 €	60 599 €	85 274 €	85 274 €
DAL				55 000 €	75 000 €	65 000 €							55 000 €	75 000 €	65 000 €
ESPOIR	44 421 €												44 421 €	0 €	0 €
UDAF	53 040 €	58 565 €	58 565 €										53 040 €	58 565 €	58 565 €
AMLI		66 300 €	66 300 €										0 €	66 300 €	66 300 €
IMEOS								9 360 €	9 360 €				0 €	9 360 €	9 360 €
TOTAL	232 492 €	264 979 €	264 979 €	114 500 €	146 500 €	130 500 €	92 560 €	106 600 €	104 000 €	38 200 €	50 200 €	50 200 €	477 752 €	568 279 €	549 679 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver et d'autoriser le versement, sur le budget FSL géré par la CAF, des subventions aux associations ci-avant, issues du résultat de l'appel à projets 2018 pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique, pour un **montant total de 549 679 €**, réparti comme suit :
 - 264 979 € pour les mesures d'accompagnement social « individuelles » ;
 - 130 500 € pour les actions collectives et spécifiques liées au logement ;
 - 104 000 € pour l'aide à la gestion locative ;
 - 50 200 € pour la lutte contre la précarité énergétique ;
- d'approuver le modèle de convention et ses annexes joints au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer les conventions particulières à intervenir, conformément à ce modèle, avec chacune des associations retenues dans le cadre de l'appel à projets.

La 10^{ème} commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion en date du 12 janvier 2018.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT